

# Ciné débat LDH jeudi 26 mars avec Daniel Mermet

au Cinéville de Conflans, à 20h30

(5 rue A. Crapotte, à côté de la Mairie; Tel : 01 39 72 63 75 – Ciné-débat ouvert à tous, aux tarifs habituels du cinéma)

invité par la Ligue des Droits de l'Homme  
autour d'un film documentaire récent

## "Chomsky & compagnie"

Réalisé par *Olivier Azam et Daniel Mermet,*  
*sorti en novembre 2008*

Tout en étant lié à la réalité d'aujourd'hui, permettant de mieux comprendre les causes de la crise en plongeant au cœur de nos sociétés et des responsabilités des gouvernants, ce film va bien au-delà en permettant de découvrir le travail de Noam Chomsky. Inlassable, inclassable, implacable, "l'intellectuel le plus populaire et le plus cité au monde" – mais aussi l'intellectuel contemporain le moins connu en France – poursuit la mise à nu des mécanismes de domination avec une étonnante vitalité. Mais pas de prêt à penser. Souvent l'intellectuel est celui qui veut nous faire penser comme lui. Au contraire, Chomsky nous incite à développer par nous même une pensée critique contre les différentes formes de pouvoir et les idéologies qui les justifient. Il montre que les changements sociaux sont à notre portée...

Daniel Mermet est journaliste, écrivain, producteur de l'émission "Là-bas si j'y suis" sur France Inter du lundi au vendredi de 15h à 16h.

Soirée avec le soutien d'ATTAC-Yvelines nord

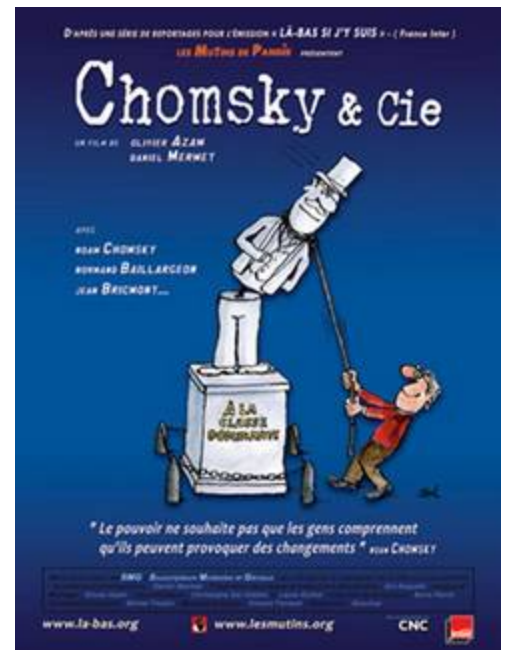
**et aussi...**

Organisé par la Médiathèque de Conflans avec le soutien de la LDH (qui a déjà invité Patrick Pelloux à Conflans en 2004 à l'occasion de "6h pour la santé" organisées par un large collectif),

Samedi 7 mars, à la médiathèque, 16h (réservation indispensable au 01 39 72 72 12)

## "Quel hôpital pour demain?"

Rencontre-débat avec le Professeur André Grimaldi, responsable du service de diabétologie à la Pitié-Salpêtrière, initiateur de l'appel national pour "sauver l'hôpital public" ([www.appel-sauver-hopital.fr](http://www.appel-sauver-hopital.fr)), et Patrick Pelloux, médecin urgentiste au SAMU 75, président de l'association des médecins urgentistes de France. Au cœur de l'actualité, avec le débat parlementaire sur le projet de loi "HPST, lourd de menaces sur l'avenir de l'hôpital public...



Le 3 décembre 2008, André Varinard, président de la commission pour la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, a rendu son rapport pour lutter contre la délinquance des mineurs.

La logique générale des propositions formulées est particulièrement dangereuse car, conformément à la commande du gouvernement, **il s'agit de remettre en cause de manière radicale les spécificités de la justice des enfants sous couvert de modernisation.**

L'ordonnance de 1945 a consacré trois principes essentiels auxquels les professionnels concernés, qui en connaissent les implications, restent très attachés :

- ▶ la primauté de l'éducation sur la répression ;
- ▶ la différenciation des peines entre majeurs et mineurs ;
- ▶ la spécialisation des juridictions pour les enfants.

Or, si le rapport Varinard rappelle ces principes, certaines de ses propositions les battent clairement en brèche. En particulier, la possibilité d'emprisonner un enfant dès l'âge de 12 ans en matière criminelle et l'instauration d'un tribunal correctionnel pour les 16-18 ans constitueraient une régression majeure, tristement cohérente avec la décision prise récemment d'affaiblir la protection de l'enfance en diminuant ses crédits de 40%...

Ces orientations sont justifiées par une évolution prétendument radicale de la délinquance juvénile. Pourtant, comme l'a démontré le sociologue Laurent Mucchielli, chiffres officiels à l'appui [1] :

- ▶ il n'est pas vrai que la délinquance des mineurs ne cesse d'augmenter tandis que celle des majeurs baisse ;
- ▶ il n'est pas prouvé que les mineurs délinquants sont « de plus en plus jeunes » ;
- ▶ on ne voit pas ce qui permet de dire qu'il existe un problème grave et particulier avec les mineurs de moins de 13 ans ;
- ▶ il n'est pas juste de laisser croire que les mineurs délinquants ne font l'objet que de mesures éducatives et que les juges sont naturellement « laxistes ».

La philosophie qui est à l'œuvre est claire : les enfants n'ont plus de problèmes, ils sont le problème. Nous refusons la conception de la société que sous-tend cette vision non seulement de l'enfance, mais plus généralement de la jeunesse.

Régulièrement ciblée par les dispositifs instaurés au nom de la lutte contre l'insécurité, dont la multiplication démontre à elle seule la totale inefficacité (loi sur la sécurité intérieure, loi relative à la prévention de la délinquance, lois sur la récidive, fichier EDVIGE...), la jeunesse revendique aujourd'hui un meilleur accès à l'éducation et une amélioration de ses conditions de vie.

**Le droit à l'avenir de notre jeunesse devrait constituer une priorité politique.** Ce n'est pas en stigmatisant les plus jeunes et en brandissant la menace d'une répression accrue - qui a déjà largement montré ses limites s'agissant des majeurs - que notre société va permettre à la jeunesse de se construire.

Nous, organisations syndicales, associatives, politiques et citoyennes, regroupées au sein du Collectif Liberté, Egalité, Justice (CLEJ), réclamons l'abandon d'orientations et de propositions injustes et inadaptées à la réalité des problèmes posés. Nous revendiquons un réengagement de l'Etat et de ses moyens dans le secteur de la protection de l'enfance, afin que l'éducation revienne au centre des politiques concernant la jeunesse en difficulté.

Nous appelons les magistrats, les travailleurs sociaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Aide Sociale à l'Enfance et des collectivités territoriales, les professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, les enseignants, les parents, et leurs organisations à se mobiliser contre la stigmatisation voire l'abandon de la jeunesse, contre la logique de l'enfermement et pour la prévention, l'éducation et le soin.

Informons ! Dénonçons ! Agissons ! Organisons localement, en commun, des collectifs d'opposition !

Le 2 février 2009 (date anniversaire de l'ordonnance de 45).

**Organisations signataires :** Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, LDH, SNPES-PJJ/FSU, CGT-PJJ, FCPE, USP, UNEF, CGT-Pénitentiaire, SNEPAP/FSU, PS, PCF, LES VERTS, LCR, NPA, MJS, FSU, SUD SANTE-SOCIAUX, SNU-CLIAS/FSU, GENEPI (membre observateur).

pétition à signer = <http://quelfuturpourlesjeunesdelinquants.fr/>

[1] Revue *Champ Pénal* du 11/12/08 (<http://champpenal.revues.org/document7053.html>)

=====

*Association généraliste, laïque, créée en 1898 pendant l'Affaire Dreyfus, pour défendre un innocent victime de l'antisémitisme et de la raison d'Etat, la LDH continue à réfléchir, proposer et agir contre toute forme d'arbitraire. Elle défend les droits de l'Homme face à tous les excès, à toutes les dérives des pouvoirs, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Dans notre pays, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices : elle veut promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Plus que jamais, depuis mai 2007, la vigilance citoyenne est nécessaire.*

### En savoir plus ? Rejoindre les femmes et les hommes qui font la LDH ?

Envoyez ce coupon à Ligue des droits de l'Homme – Section de Conflans, Andrésy, Chanteloup, Maurecourt –  
Maison de quartier de Fin d'Oise - 25 av. Gallieni 78700 Conflans Ste Honorine – 06 70 84 84 71 – [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

ou envoyez-nous un message à l'adresse : [ldhconflans@ldh-france.org](mailto:ldhconflans@ldh-france.org)

Je souhaite  des informations sur l'activité de la LDH  adhérer à la LDH

Nom..... Prénom.....

Adresse .....

Tél. ou courriel .....